

PROCLAMATIONS.



PROVINCE DU }
CANADA. } SYDENHAM.

VICTORIA, par la Grâce de DIEU,
REINE du Royaume Uni de la Grande
Bretagne et d'Irlande, Protectrice de la
Foi, &c. &c. &c.

A tous ceux qui ces présentes verront—

SALUT:

PROCLAMATION.

ATTENDU qu'à une Session du Parlement de la partie de Notre Province du *Canada*, ci-devant connue comme le *Haut-Canada*, tenue en notre Cité de *Toronto*, en notre dite Province, le troisième jour de Décembre, mil huit cent trente neuf, et prorogée le dixième jour de Février suivant, dans la troisième année de notre Règne, un certain Bill, intitulé, "Acte pour le soulagement de *John Stuart*," a été passé dans le Conseil Législatif et l'Assemblée, et a été lors de la prorogation de la dite Session, le dixième jour de Février susdit, présenté à notre Gouverneur Général de notre dite Province pour notre sanction, qui, en conformité à l'autorité dont il est revêtu par un certain Acte du Parlement de la *Grande Bretagne*, passé dans la trente-unième année du règne de feu Sa Majesté le Roi *George Trois*, intitulé, "Acte qui rappelle certaines parties d'un Acte passé dans la quatorzième année du règne de Sa Majesté, intitulé, "Acte qui pourvoit plus efficacement pour le

"Gouvernement de la Province de *Québec*, dans l'*Amérique du Nord*, et pourvoit plus amplement pour le Gouvernement de la dite Province," et d'après sa discrétion, a, alors et là déclaré qu'il réservait le dit Bill pour la signification de notre plaisir. Maintenant, sachez que le dit Bill, intitulé, "Acte pour le soulagement de *John Stuart*," ayant été mis devant nous en Conseil, il nous a plu de le sanctionner : Et par ces présentes, en conformité aux dispositions du dit Acte, passé dans la trente-unième année du règne de feu Sa Majesté le Roi *George Trois*, nous le sanctionnons ; de quoi tous nos sujets affectionnés doivent prendre connaissance, et se conduire en conséquence.

En foi de quoi, Nous avons fait rendre nos présentes Lettres Patentes, et à icelles apposer le Grand Sceau de notre dite Province du *Canada* : Témoin notre très-fidèle et bien-aimé le Très-Honorable *Charles Baron Sydenham*, de *Sydenham*, dans le Comté de *Kent* et de *Toronto* en *Canada*, un de nos Très-Honorables Conseillers Privés, Gouverneur Général de l'*Amérique Septentrionale Britannique*, et Capitaine Général et Gouverneur en Chef dans et sur nos Provinces du *Canada*, de la *Nouvelle Ecosse*, du *Nouveau Brunswick* et de l'Isle du *Prince Edouard*, et Vice Amiral d'icelles.

A *Kingston*, ce dix-huitième jour de Juin, mil huit cent quarante-un, et dans la quatrième année de notre règne.

S.

Par Ordre,

S. B. HARRISON,

Secrétaire de la Province.